

N° 00014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature avec la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Hébergement et au Logement (DRIHL) de la convention de financement annuelle de la maison relais Katherine Johnson au titre de 2024.

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L115-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment les articles L633-1 et suivants ;

Vu la notification par la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Hébergement et au Logement de l'avis favorable du comité régional de validation maison relais en date du 10 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°159 du 26 décembre 2019 portant signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le CASVP et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement concernant les centres d'hébergement du CASVP (2020-2024) ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé entre le CASVP et l'Etat le 22 janvier 2020 et ses avenants signés en date des 9 mars 2021, 24 janvier 2022, 24 janvier 2023 et 21 décembre 2023 ;

Vu le projet de convention de financement pour 2025 de la maison relais Katherine Johnson ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature, au titre de l'exercice 2025, de la convention annuelle de financement de la maison relais Katherine Johnson ;

Délibère

Article 1er :

Le Conseil d'Administration accepte la subvention accordée par la DRIHL d'un montant de 284.700 € au titre de l'année 2025 ;

Article 2 :

La Directrice Générale est autorisée à signer la convention de financement pour 2025 de la maison relais Katherine Johnson ;

Article 3 :

La recette correspondante sera imputée au compte 75738 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ la Présidente

Léa FILOCHE